

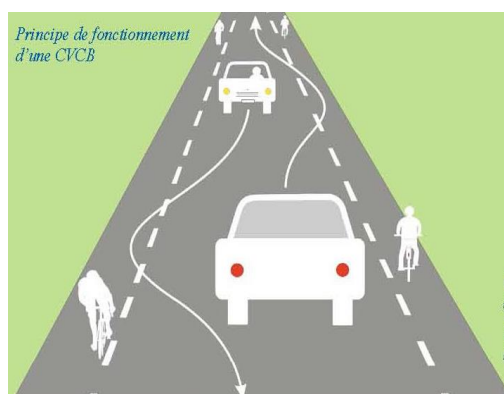
CRÉATION D'UNE CHAUCIDOU* À SAINTES

*CHAUSsée pour les Circulations DOUCes

Dans le cadre de la Flow Vélo®, véloroute reliant l'île d'Aix à Thiviers (Dordogne) en longeant le fleuve Charente, dont la mise en service est prévue au Printemps 2018, le Département de la Charente-Maritime va débiter des **travaux d'aménagement de la Route Départementale n° 128 entre Saintes et Les Gonds afin de créer une Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB).**

La **section concernée**, d'une longueur de 1 200m, est située dans la Commune de Saintes, **entre l'extrémité du quai des Roches et le carrefour avec le chemin des Pins** que la véloroute, après avoir traversé Saintes, doit ensuite emprunter pour rejoindre les bords de Charente en direction de Les Gonds.

Il sera également procédé à la réfection du revêtement de la chaussée sur toute sa largeur.



Les travaux débiteront mercredi 28 février 2018 et se poursuivront jusque fin mars.

Durant cette période, une déviation sera mise en place entre Saintes et Les Gonds par les Routes Départementales n° 128^e2 et 137, via le giratoire de Diconche.

Afin d'anticiper l'accroissement du trafic cycliste dès la mise en service de la véloroute, il était nécessaire de réaliser un aménagement assurant le partage de la voirie sans remettre en cause les habitudes de mobilité des utilisateurs de cette route. En effet, la Route Départementale n° 128 est caractérisée par un trafic domicile-travail entre Saintes d'une part, Les Gonds et Courcoury d'autre part.

Vu les fortes contraintes techniques associées à cet itinéraire situé en agglomération (*zone humide, espace restreint, présence de réseaux enterrés*), au terme des études la seule solution envisageable a consisté en la **réalisation d'une Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB) plus couramment appelée CHAUCIDOU pour CHAUSsée pour les Circulations DOUCes.**

Comment ça marche ?

Cet aménagement, déjà expérimenté dans de nombreux Départements ou agglomérations, présente le double intérêt d'améliorer le confort offert aux usagers cyclistes en matérialisant au sol des zones de circulation cyclables de 1,15m de large en rive, tout en apaisant la circulation des véhicules motorisés, appelés à circuler sur une seule voie de 3,50 m de large, en empiétant sur les zones cyclables en cas de croisement de véhicules. Afin d'adapter la vitesse des véhicules à la configuration de la voie des aménagements spécifiques seront implantés sur l'itinéraire, ainsi qu'un plateau surélevé au carrefour avec le quai des Roches.

Le Département s'est associé les services du Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement pour l'accompagner dans la conception et l'évaluation de cet aménagement. Une enquête sera ainsi menée auprès des usagers quelques mois après sa mise en service.

Le coût de cet aménagement s'élève à 332 000 €ht

Financement : 70 % Département et 30 % Communauté d'Agglomération de Saintes



●●●● SECTION CONCERNÉE PAR LA CRÉATION D'UNE CHAUCIDOU* À SAINTES

**CHAUssée à Circulation DOUce*

